



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 10 décembre 2018, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no
2018-194**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-195**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 11^e séance ordinaire de l'année 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 11^e séance ordinaire de l'année 2018, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

5.3 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

Le directeur général dépose le rapport mensuel de M. Maxime Boulay, concernant les activités du service de l'urbanisme.

5.4 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

6. AFFAIRES REPORTÉES

6.1 Demande d'aide financière - Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Rés. no
2018-196



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- ii. Que le conseil de la Municipalité de Chute-aux-Outardes autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- iii. Que monsieur Rick Tanguay, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

8. AFFAIRES COURANTES

Rés. no
2018-197

8.1 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan pour l'exercice 2019

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 603 du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires transmises par la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. ÉRIC DESBIENS, appuyé de MME SONIA MALOUIN il est résolu À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

- i. D'adopter le budget de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan pour l'exercice 2019.

Rés. no
2018-198

8.2 Acceptation de la démission de Céline Lévesque à titre de concierge

Sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Céline Lévesque, occupant la fonction de concierge, à compter du 12 novembre 2018.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.

Rés. no
2018-199

8.3 Reconnaissance des organismes sans buts lucratifs et autorisation du versement de l'aide financière

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance des OSBL



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

adoptée par la municipalité;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité et les locataires du centre communautaire jeunesse, concernant les loyers;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations formulées par la directrice des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une prochaine séance.

**Rés. no
2018-200**

8.4 Remboursement des frais - Politique de normalisation de la Ville de Baie-Comeau

CONSIDÉRANT la résolution 2013-087 adoptée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que seules les demandes reliées à l'inscription à une activité pour laquelle la Municipalité possède pas les infrastructures nécessaires à sa tenue, sont admissibles à un remboursement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le versement d'une somme maximale de 1400,00 \$, en paiement des factures 2018 pour lesquels les utilisateurs ont fait une demande de remboursement suite à l'inscription à une activité dont la municipalité ne dispose pas des infrastructures nécessaires afin d'assurer leurs tenues.

**Rés. no
2018-201**

8.5 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, en main propre en date du 10 décembre 2018, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 7 novembre 2018 et le 4 décembre 2018;



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2018-202

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 65 chèques présentés pour un montant de 87 699.03 \$.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Appui à la ville de Baie-Comeau / Réfection du quai fédéral au port de Baie-Comeau

CONSIDÉRANT que l'économie de la région de Baie-Comeau dépend fortement des activités de transbordement au quai fédéral de Baie-Comeau, notamment par l'exportation de papier et de produits du bois, par l'importation d'anodes et par l'accueil d'un nombre croissant de navires de croisières internationales;

CONSIDÉRANT que le quai et son brise-lame présentent des signes alarmants de désuétude, fragilisant ainsi la viabilité des opérations industrielles audit quai;

CONSIDÉRANT que le quai fédéral localisé au port de Baie-Comeau fait l'objet d'une démarche de cession à la collectivité par Transports Canada;

CONSIDÉRANT que Transports Canada n'a pas prévu effectuer à court terme les travaux requis pour corriger le problème d'affaissement, et ce, malgré les risques portés à l'infrastructure portuaire et aux activités qui en découlent;

CONSIDÉRANT que les travaux de mise à niveau sont urgents et doivent se faire rapidement, afin que la démarche de cession et la pérennité même de l'infrastructure ne soient compromises;

CONSIDÉRANT que Transports Canada doit réaliser des travaux structurants, malgré le cadre de la démarche de cession, lesquels sont alors considérés comme des travaux préalables au transfert;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes appuie la Ville de Baie-Comeau dans ses démarches afin de convaincre le gouvernement du Canada, par l'entremise de son ministère des Transports, d'investir rapidement et massivement dans la remise en état du quai fédéral localisé au port de Baie-Comeau.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-203**

9.2 Nomination d'un répondant en matière d'accommodement

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De désigner le directeur général de la municipalité comme répondant en matière d'accommodement.

**Rés. no
2018-204**

9.3 Le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

CONSIDÉRANT la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

CONSIDÉRANT la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

CONSIDÉRANT que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

CONSIDÉRANT que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

CONSIDÉRANT la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes demande



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

- ii. Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;
- iii. Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;
- iv. Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;
- v. Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Rés. no
2018-205

9.4 Formation du comité de négociation – Renouveau de la convention collective de travail

CONSIDÉRANT qu'un comité de négociation paritaire doit être formé afin de négocier le renouvellement de la convention collective de travail des employés de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité a pour mandat de préparer un projet de négociation, de le soumettre pour approbation au conseil municipal, et de négocier le renouvellement de la convention collective de travail, en fonction du projet de négociation;

CONSIDÉRANT qu'au moment venu, le comité devra produire un rapport de recommandation au conseil sur le projet de convention collective à être ratifié;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le comité de négociation, pour la partie patronale, soit formé des personnes suivantes :
 - M. Yoland Émond
 - M. Pierre Langlois
 - M. Rick Tanguay
 - M. Maxime Boulay



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no
2018-206**

9.5 Demande d'aide financière - LES FERMIÈRES DE CHUTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par LES FERMIÈRES DE CHUTE-AUX-OUTARDES pour la tenue de leur exposition locale annuelle;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Yoland Émond, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une séance ultérieure;

**Rés. no
2018-207**

9.6 Demande d'aide financière - LE COMITÉ ORGANISATEUR DU FESTIVAL ALL BEEN

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par le comité organisateur du festival All Been pour la 3e édition du festival All Been;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Yoland Émond, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une séance ultérieure;

**Rés. no
2018-208**

9.7 Autorisation de signature de l'avenant n° 2 au Protocole d'entente relatif aux appareils de désincarcération

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intermunicipale intervenu le 31 janvier 2017 relatif à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Baie-Trinité a demandé de participer à ladite entente à compter du 1er janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'avenant n° 2 à intervenir entre les parties à l'entente afin d'y inclure la municipalité de Baie-Trinité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le maire, M. Yoland Émond, et le directeur général, M. Rick Tanguay, soient et sont autorisés à signer l'avenant n° 2 du protocole d'entente intermunicipale relatif à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération, tel que



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

présenté;

- ii. Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités parties à l'entente et à la MRC.

**Rés. no
2018-209**

9.8 Autorisation de signature des avenants au contrat de travail des employés cadres

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du comité de négociation former pour le renouvellement des contrats de travail des employés cadres de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la signature des avenants aux contrats de travail des employés cadres

**Rés. no
2018-210**

9.9 Mandat d'achat regroupé - Téléavertisseur pour service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT les Municipalités de Ragueneau et de Pointe-aux-Outardes ont reçu une proposition de la Municipalité de Chute-aux-Outardes d'accorder, en leurs noms, un contrat pour l'achat regroupé de téléavertisseurs et la fourniture des services d'accès pour une durée de 36 mois;

CONSIDÉRANT les articles 14.3 et suivants du Code municipal :

- permettent à toute municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but d'accomplir en commun un acte visant à obtenir des biens meubles ou des services;
- précisent que toute partie à une telle entente peut délégué à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;
- précisent que si le pouvoir de présenté une demande de soumissions est ainsi délégué, l'acceptation d'une soumission par le délégataire lie chaque déléguant envers le soumissionnaire;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent à tout contrat qui doit être accordé à la suite d'une entente prévue à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'article 14.3 et que le montant total des dépenses de toutes les parties en vertu du contrat doit être pris en considération aux fins de l'application de ces règles;

CONSIDÉRANT les Municipalités de Ragueneau et de Pointe-aux-Outardes désirent participer à cet achat regroupé pour se procurer les téléavertisseurs dans les quantités nécessaires pour leurs activités, et la fourniture de leurs services d'accès pour une durée de 36 mois;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- ii. La Municipalité de Chute-aux-Outardes confirme son adhésion à ce regroupement d'achats pour un terme de 36 mois;
- iii. La Municipalité de Chute-aux-Outardes accepte le mandat de conclure, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un contrat de gré à gré pour l'achat regroupé de téléavertisseurs et la fourniture des services d'accès pour une durée de 36 mois;

**Rés. no
2018-211**

9.10 Budget de fonctionnement - Comité de la patinoire extérieure

CONSIDÉRANT la demande formulée par le comité de la patinoire extérieure, à l'effet d'obtenir un budget de fonctionnement initial de 200 \$ qui pourra être renfloué sur présentation des pièces justificatives pour les dépenses effectuées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder un budget initial de 200 \$;
- ii. D'autoriser le remboursement des dépenses effectuées sur présentation d'un rapport, incluant les pièces justificatives;

**Rés. no
2018-212**

9.11 Offre de la Municipalité de Pointe-Lebel pour mettre fin à l'Entente intermunicipale du partage de service d'un directeur préventionniste



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT par sa résolution 2018-05-88, la municipalité de Pointe-Lebel informait les municipalités de Chute-aux-Outardes, Ragueneau et Pointe-aux-Outardes de son intention de ne pas renouveler automatiquement l'entente intermunicipale du partage de service d'un directeur préventionniste (Entente), pour un deuxième terme de 5 ans, à compter de son échéance le 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pointe-Lebel a l'obligation d'honorer les termes de l'Entente actuelle jusqu'à son échéance, soit le 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT la démarche d'optimisation des SSI, de laquelle Pointe-Lebel s'est retirée étant donnée la conclusion d'une entente de service avec le SSI de la Ville de Baie-Comeau;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, le comité de l'Entente a entrepris des négociations avec la Municipalité de Pointe-Lebel, visant le consentement unanime des Municipalités parties à l'Entente, afin de modifier cette dernière et permettre le retrait immédiat de la Municipalité de Pointe-Lebel, moyennant une compensation financière de cette dernière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pointe-Lebel offre une compensation financière d'un montant de 20 000 \$, afin d'obtenir le consentement unanime des municipalités parties à l'Entente;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter l'offre de compensation financière d'un montant de 20 000 \$, visant le consentement unanime des municipalités parties à l'Entente, pour le retrait immédiat de la Municipalité de Pointe-Lebel de l'Entente;
- ii. D'autoriser la signature d'un avenant à l'Entente, afin de retirer la Municipalité de Pointe-Lebel de ladite Entente.

Rés. no
2018-213

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-214**

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h35.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation